

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 88 membres.

23/0755/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Plan Posidonie - Développement d'un plan stratégique de protection et de restauration de l'herbier de Posidonie à Marseille.

23-40051-DML

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge de la biodiversité marine, gestion, préservation et aménagement des espaces marins littoraux et insulaires, plages et équipements balnéaires, nautisme, voile et plongée, développement de la tradition de la mer et du large, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les mers et océans sont au centre d'équilibres globaux et au carrefour d'enjeux économiques, climatiques et environnementaux. Ils constituent aujourd'hui un bien commun essentiel menacé par les conséquences du changement climatique, la pollution, leur exploitation et les conflits d'usages.

Résolument tournée vers la mer, ambitieuse et investie, la Ville de Marseille souhaite s'engager pour s'inscrire au cœur de la transition écologique Méditerranéenne. La Ville de Marseille a notamment été sélectionnée pour participer au programme Européen des « Cent villes décarbonées d'ici 2030 ». Les engagements pris dans le cadre du Contrat Ville Climat « Marseille 2030, Objectif Climat » réaffirment et renforcent la volonté politique d'œuvrer activement en faveur de la biodiversité, de la préservation de l'environnement et de la décarbonation du territoire (délibération n°23/0119/VET).

Le littoral marseillais abrite de nombreuses espèces et ses fonds sous-marins sont le théâtre d'une vie à la fois riche et fragile. La posidonie (*Posidonia oceanica*) y tient une place centrale. Endémique et emblématique de la mer Méditerranée, l'herbier de posidonie offre de nombreux services écosystémiques (espace de ponte, nurseries, habitat, nourriture), participe à l'équilibre du littoral (stabilisation du trait de côte, rempart contre l'érosion des plages) et enrichit en matière organique les autres écosystèmes. Il constitue également un puits de carbone jouant un rôle majeur dans la modulation des impacts du dérèglement climatique. A Marseille, l'herbier de posidonie s'étend sur une surface de 107 ha autour de l'archipel du Frioul, 414 ha autour de l'archipel de Riou, le long du littoral des calanques et sur une centaine d'hectares dans la zone du Grand Port Maritime de Marseille depuis l'Estaque jusqu'à Corbière.

Le plan posidonie s'inscrit dans l'ambition municipale en matière de biodiversité, en répondant à quatre objectifs fixés par la Ville :

Signé le 15 Décembre 2023

- faire de Marseille une ville bas carbone et résiliente en capacité de résister aux aléas climatiques et environnementaux ;

- préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville ;

- faire de Marseille la ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions) ;

- garantir la santé environnementale des habitants.

Malgré son statut d'espèce protégée (arrêté du 19 juillet 1988), les pressions anthropiques subies et les atteintes écologiques faites à l'herbier restent considérables (mouillages des bateaux, urbanisation, aménagements côtiers, érosion côtière, effluents industriels, rejets urbains).

Ainsi, la Ville de Marseille se mobilise depuis plusieurs années avec des résultats encourageants. En effet, au sein de la concession des récifs du Prado, l'herbier est en progression, prouvant que les mesures de préservation et de restauration sont efficaces.

Pour prolonger durablement les actions engagées, la Ville de Marseille souhaite développer sur son territoire un Plan Posidonie qui vise à renforcer l'action de la Ville de Marseille pour la préservation de son patrimoine marin et à mobiliser des leviers pour le restaurer.

Les objectifs du Plan Posidonie sont de :

- étudier et protéger cette plante marine aux multiples atouts et services rendus ;

- définir et expérimenter des solutions fondées sur la nature pour la restauration de l'herbier ;

- communiquer et sensibiliser les Marseillaises et Marseillais ainsi que les visiteurs à l'importance écologique et patrimoniale des herbiers marins ;

- sensibiliser et former les citoyens de demain aux enjeux environnementaux.

Par ce Plan Posidonie, la Ville de Marseille confirme son implication dans la mise en œuvre de stratégies de résilience territoriale. Il se décline en 12 actions réparties en 3 volets :

1- études et suivis : amélioration des connaissances sur l'état de vitalité de l'herbier à Marseille, identification et caractérisation des pressions anthropiques et naturelles l'impactant et évaluation de leur évolution;

2- mesures de gestion active : mise en place de mesures de gestion et de restauration douce visant à la restauration et la protection de l'herbier de posidonie ;

3- sensibilisation et communication : développement de projets visant à informer et sensibiliser le public aux enjeux de gestion des écosystèmes côtiers et plus largement à la protection de l'environnement marin .

Parmi les actions déclinées dans le Plan Posidonie, le suivi de l'état de santé de l'herbier, des pressions biologiques et anthropiques l'impactant, doit permettre de mieux connaître la biologie de la posidonie et son évolution afin de proposer des mesures de gestion et de restauration adaptées et efficaces.

En rapport avec la forte fréquentation du littoral marseillais, la Ville de Marseille souhaite également poursuivre sa démarche d'aménagement des zones de mouillages et ainsi préserver l'herbier de posidonie par la pose de nouvelles bouées d'ancrage écologique pour les bateaux de plongée et de plaisance. Des expérimentations et suivis ont été mis en place pour comparer et évaluer les impacts de ces mouillages sur l'ensemble du territoire ont permis de mettre en évidence une réduction considérable de l'impact des ancres et du dragage des fonds par les chaînes.

Signé le 15 Décembre 2023

Par ailleurs, soucieuse, de protéger le littoral de l'érosion côtière et de retrouver le fonctionnement naturel et vivant des plages, la Ville de Marseille engage des actions de gestion intégrée, résiliente et raisonnée des banquettes de posidonie (expérimentation de la technique du mille-feuille) et adapte ses méthodes de nettoyage afin qu'elles soient plus respectueuses de l'équilibre et de la naturalité des plages.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0119/VET DU 14 AVRIL 2023
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est approuvée l'élaboration d'un Plan Posidonie.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DE LA
BIODIVERSITÉ MARINE, GESTION,
PRÉSERVATION ET AMÉNAGEMENT DES
ESPACES MARINS LITTORAUX ET
INSULAIRES, PLAGES ET ÉQUIPEMENTS
BALNÉAIRES, NAUTISME, VOILE ET
PLONGÉE, DÉVELOPPEMENT DE LA
TRADITION DE LA MER ET DU LARGE
Signé : Hervé MENCHON**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE EN TRANSITIONS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN

Signé le 15 Décembre 2023